



Fiche de données de sécurité TAB (2000) Liquid Fast

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TAB (2000) Liquid Fast

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Préparation destinée à un usage médical dentaire

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

KERRHAWE S.A.
Via Strecce n°4
6934 Bioggio (Switzerland)
T 00-800-41-050-505

Fabricant

Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
T +39-081-850-8311

Personne de contact : safety@kerrhawe.com - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225
Acute Tox. 4 (Oral) H302
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317
STOT SE 2 H371
STOT SE 3 H335

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Composants dangereux	: méthacrylate de méthyle; N,N-diméthyl-p-toluidine; diméthacrylate d'éthylène; méthanol
Mentions de danger (CLP)	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H302 - Nocif en cas d'ingestion H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H335 - Peut irriter les voies respiratoires H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes .
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P260 - Ne pas respirer les aérosols, vapeurs, brouillards, fumées. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
Phrases supplémentaires	: Le produit est considéré comme un dispositif médical et, par conséquent, l'obligation d'étiquetage ne s'applique pas (règlement CE 1272/2008, article 1, paragraphe 5d). Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
méthacrylate de méthyle (Note D)	(N° CAS) 80-62-6 (N° CE) 201-297-1 (N° Index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28	> 75	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 STOT SE 1, H370
diméthacrylate d'éthylène (Note D)	(N° CAS) 97-90-5 (N° CE) 202-617-2 (N° Index) 607-114-00-5	1 - 5	STOT SE 3, H335 Skin Sens. 1, H317
N,N-diméthyl-p-toluidine (Note C)	(N° CAS) 99-97-8 (N° CE) 202-805-4 (N° Index) 612-056-00-9 (N° REACH) 01-2119956633-31	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	(3 =<C < 10) STOT SE 2, H371 (C >= 10) STOT SE 1, H370

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
diméthacrylate d'éthylène	(N° CAS) 97-90-5 (N° CE) 202-617-2 (N° Index) 607-114-00-5	(C >= 10) STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.
- Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Douleurs abdominales.
- Symptômes chroniques : Risque présumé d'effets graves pour les organes .

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.
- Danger d'explosion : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Mesures générales : Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Rester du côté d'où vient le vent. Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Recueillir le produit répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

méthacrylate de méthyle (80-62-6)		
UE	Nom local	Methyl methacrylate
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Belgique	Nom local	Méthacrylate de méthyle # Methylnmethacrylaat
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	208 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	416 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
France	Nom local	Méthacrylate de méthyle
France	VME (mg/m ³)	205 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m ³)	410 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes
méthanol (67-56-1)		
UE	Nom local	Methanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	Notes	skin
Belgique	Nom local	Alcool méthylique # Methanol
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	266 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	333 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D: La mention D signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # De vermelding D betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.
France	Nom local	Alcool méthylique (méthanol)
France	VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE(mg/m ³)	1300 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm

méthanol (67-56-1)		
France	Note (FR)	VME réglementaires contraignantes; la VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail; risque de pénétration percutanée
Luxembourg	Nom local	Méthanol
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	200 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Équipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc butylique. Gants de protection en caoutchouc néoprène. Épaisseur du matériau : 0,2 - 0,4 mm. Temps de rupture : 8 (> 480 minutes). STANDARD EN 374.
Protection oculaire	: Lunettes bien ajustables. STANDARD EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque à gaz avec filtre type. A2. Standard EN 149.



RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Le produit s'évapore rapidement dans l'atmosphère
Point de fusion	: non déterminé
Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: 10 °C
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: non déterminé
Densité relative	: non déterminé
Solubilité	: Produit partiellement soluble dans l'eau.
Log Pow	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Viscosité, dynamique	: non déterminé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites d'explosivité	: non déterminé

9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Aucune, à notre connaissance
-----------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Éviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal
L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.
Douleurs abdominales

ATE CLP (voie orale)	909,091 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DL50 orale rat	7872 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	78 mg/l/4h

diméthacrylate d'éthylène (97-90-5)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Peut provoquer une irritation des yeux
Rougeurs, douleur
Larmolement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque présumé d'effets graves pour les organes . Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
CL50 poisson 1	191 mg/l (96 heures - Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	69 mg/l (48 heures - Daphnia magna)

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)	
CL50 poisson 1	46 mg/l (96 heures - Pimephales promelas)

12.2. Persistance et dégradabilité

TAB (2000) Liquid Fast	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	32 %
méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Biodégradation	94 % (méthode OCDE 301C)
méthanol (67-56-1)	
DBO (% de DThO)	0,4 - 0,8 % DTO BOD5/COD
Biodégradation	99 % (méthode OCDE 301D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TAB (2000) Liquid Fast	
Log Pow	non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,5
Log Pow	1,38
N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	28,84
Log Pow	2,81
diméthacrylate d'éthylène (97-90-5)	
Log Pow	1,87
méthanol (67-56-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1
Log Pow	-0,64

12.4. Mobilité dans le sol

TAB (2000) Liquid Fast	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

TAB (2000) Liquid Fast	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1993	1993	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	Flammable liquid, n.o.s.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle ; N,N-diméthyl-p-toluidine	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (méthacrylate de méthyle ; N,N-diméthyl-p-toluidine			

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
; diméthacrylate d'éthylène ; méthanol), 3, II, (D/E)	; diméthacrylate d'éthylène ; méthanol), 3, II			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- Transport par voie terrestre**

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640D
 Quantités limitées (ADR) : 11
 Quantités exceptées (ADR) : E2
 Danger n° (code Kemler) : 33
 Panneaux oranges :

**- Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
 N° FS (Feu) : F-E
 N° FS (Déversement) : S-E

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
 Dispositions spéciales (IATA) : A3

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
 Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
 Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets	Enlevé	
14.1	N° ONU (ADR)	Modifié	
14.1	N° ONU (IMDG)	Modifié	
14.1	N° ONU (IATA)	Modifié	
14.1	N° ONU (ADN)	Modifié	
14.2	Désignation officielle de transport (ADN)	Modifié	
14.2	Désignation officielle de transport (ADR)	Modifié	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADN)	Ajouté	
14.6	Danger n° (code Kemler)	Modifié	

Date d'émission : 27/05/2009
 Date de révision : 30/11/2017
 Remplace la fiche : 23/09/2015
 Date de révision totale : 30/11/2017
 Version : 5.0
 Signature : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.